



# ANNEX II

## Public

---

### *Acceptance of Mandate*



## DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE DÉSIGNATION

Je soussigné(e) AOUINI Mohamed déclare accepter la désignation de Monsieur Ahmed Al Haldi pour le représenter en tant que conseil devant la Cour pénale internationale, conformément à la règle 21.2 du Règlement de procédure et de preuve et à l'article 11 du Code de conduite professionnelle des conseils.

Fait le 02/10/2015 à DEN HAAG -

Signature